

Conditions générales de vente

Mayenne Culture • Festival Les nuits de la Mayenne

L'achat de billet de spectacles implique l'adhésion du client sans réserve aux présentes conditions générales de ventes.

Article 1 • Achat de place

Le client peut acheter des billets pour différents spectacles. Les places ne sont pas numérotées. Les tarifs réduits sont pratiqués sur présentation d'un justificatif. Le prix des billets sont indiqués en euros toutes taxes comprises incluant les éventuels frais de gestion. Par respect du public et des artistes, les représentations commencent à l'heure précise. En cas de retard du client, l'accès ne peut s'effectuer qu'à l'appréciation du personnel d'accueil. Dix minutes avant le début de la représentation, les places réservées ne sont plus garanties. Votre commande est définitive. Les billets ne sont ni repris, ni échangés. Leur revente est interdite (loi 27 juin 1919).

Article 2 • Abonnement

L'abonnement est nominatif et donne droit à une entrée au tarif réduit sur tous les spectacles éligibles. Les conditions d'éligibilité sont mentionnées dans les supports de communication relatifs à chaque spectacle. Le choix des spectacles par le client peut intervenir ultérieurement à l'achat auprès de Mayenne Culture, dans la limite des places disponibles. Aucune priorité sur les réservations n'est accordée aux titulaires d'un abonnement. L'abonnement est valable pour l'année civile d'achat uniquement. En cas d'utilisation partielle de l'abonnement, aucun remboursement des droits non utilisés n'est effectué.

Article 3 • Invitation

Chaque invitation dispose d'un code unique et donne droit à une place de spectacle. L'invitation doit faire l'objet d'une réservation préalable sur le site web ou par téléphone. À défaut, Mayenne Culture pourra, en fonction des places disponibles, refuser l'accès au spectacle à l'invité.

Article 4 • Transactions par Internet

Suite à la validation de la commande par le client, un e-mail de confirmation lui est envoyé. Les billets sont à télécharger ou à retirer au guichet sur présentation d'une pièce d'identité ou de l'e-mail de confirmation. À chaque place achetée correspond un billet. Le site web fait l'objet d'un système de sécurisation. Le paiement par carte bancaire (Carte Bleue, Visa et Mastercard) est entièrement sécurisé, toutes les données relatives à la carte bancaire du client sont transférées en langage crypté. Les informations communiquées par le client sont à l'usage exclusif de Mayenne Culture, conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978.

Article 5 • Annulation

En cas de force majeure, le spectacle peut être annulé ou interrompu sur décision unilatérale de Mayenne Culture. En cas d'annulation ou d'interruption avant la moitié du spectacle, Mayenne Culture procède soit à un report de date dans la limite des places disponibles, soit à un remboursement sur remise des billets avant la date limite annoncée. Seul le prix du billet est remboursé, frais de gestion exclus. En cas d'interruption au-delà de la moitié du spectacle, les billets ne donnent droit ni à remboursement, ni à report.

Article 6 • Confidentialité

Les informations communiquées par le client sont à l'usage exclusif de Mayenne Culture, conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978.

Article 7 • Droit à l'image

Le spectateur peut être photographié, filmé, ou enregistré par Mayenne Culture. Dans le cas où le spectateur est mineur, son représentant légal accepte et autorise l'utilisation de ces images pour tous montages et toutes

diffusions sur tous supports commandités ou édités par Mayenne Culture (magazine, site internet, dépliants, affiches, annonces presses, vidéos...) sans que sa parution fasse l'objet d'une quelconque rémunération ou indemnisation.

Les informations communiquées par le client sont à l'usage exclusif de Mayenne Culture, conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978.

Article 8 • Délai de rétractation

Il n'y a pas de droit de rétractation selon les dispositions prévues à l'article L 121-21-8 du code du commerce.

Article 9 • Validation de commande

Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente avant la passation de sa commande, la validation de celle-ci valant acceptation de ces conditions générales de vente.

Article 10 • Disponibilité

Les réservations de billets de spectacle s'effectuent en temps réel.

Article 11 • Confirmation de commande

La commande de billet n'est définitivement confirmée et n'engage Mayenne Culture qu'à réception de l'e-mail confirmant que la commande de billet a bien été validée.

Article 12 • Retard de paiement

En cas de retard de paiement, sont exigibles, conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Article 13 • Contrôle de l'identité

Mayenne Culture se réserve le droit de contrôler l'identité du client à l'entrée du lieu où se déroule l'évènement. Le client doit donc obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour.

Article 14 • Reproduction de billet

Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet de quelque manière que ce soit. La reproduction de billets est interdite et ne procurerait aucun avantage. Mayenne Culture peut refuser l'accès au lieu où se déroule l'évènement s'il se rend compte que plusieurs impressions ou reproductions d'un billet sont en circulation et qu'un accès au lieu de l'évènement a déjà été accordé au porteur d'une impression ou d'une reproduction. Mayenne Culture n'étant pas obligé de vérifier l'identité de la personne en possession du billet, ni de vérifier l'authenticité du billet dans la mesure où la copie du billet ne peut être détectée de manière certaine ; seule la première personne présentant le billet ou une reproduction de celui-ci est autorisée à accéder au lieu où se déroule l'évènement. Cette personne est présumée être le porteur légitime du billet. Dans cette hypothèse, si la personne détentrice d'un billet se voit refuser l'accès au lieu où se déroule l'évènement, elle n'a droit à aucun remboursement du prix payé. La personne qui a reproduit le billet et l'utilisateur de la copie du billet sont passibles de poursuites pénales.

Article 15 • Litiges

En cas de litige, seuls les tribunaux français sont compétents.